



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22757
3 juillet 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 24 JUIN 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DU CANADA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de donner suite à notre lettre du 21 janvier dernier et de vous faire rapport sur les activités menées à ce jour par les forces armées canadiennes au regard des opérations dans le Golfe.

Depuis notre dernier rapport, le Groupe opérationnel naval du Canada a porté à 1 877 le nombre d'interceptions maritimes à l'appui des résolutions du Conseil de sécurité. Après le déclenchement des hostilités le 17 janvier, le Groupe s'est joint à la Force multinationale de logistique de combat (FLC), qui avait pour mandat d'escorter et de réapprovisionner les navires de soutien au combat de la coalition. Le Canada était chargé du commandement tactique de la Force. Le Groupe naval originel est revenu au Canada le 7 avril 1991.

Le Canada maintient une présence au sein de la Force d'interdiction maritime. Le HMCS Huron est actuellement en poste, et a commencé à effectuer des patrouilles le 9 mai. Le navire poursuivra ses opérations à l'appui des résolutions des Nations Unies jusqu'à nouvel ordre.

Le 17 janvier 1991, l'escadron de chasse du Canada a été autorisé à effectuer des missions de protection avancée et d'escorte sur le théâtre des opérations; il a également été autorisé, par la suite, à mener des attaques air-sol. Au total, l'escadron a effectué 994 sorties dans le cadre de missions aériennes de combat, de missions de protection avancée et d'escorte et d'attaques au sol. Les forces aériennes du Canada ont également fourni un avion-citerne pour le ravitaillement en vol des avions canadiens et coalisés, ainsi qu'un aéronef de passagers pour le transport des Canadiens sur le théâtre des opérations.

Le Canada a également installé un hôpital de campagne en Arabie saoudite entre le 28 janvier et le 30 mars 1991. Cette unité a fourni des soins médicaux aux blessés de la coalition et aux blessés irakiens, en collaboration avec les forces britanniques.

En sus du quartier général interarmées du Canada, qui a déjà fait l'objet d'un rapport (y compris son unité de communications intégrale), le Canada a aussi déployé des sous-unités d'infanterie pour la protection de ses opérations aériennes, de l'hôpital de campagne et du quartier général interarmées. Le 4 mars 1991, au moment où ses effectifs dans la région atteignaient leur maximum, le Canada comptait 2 473 militaires sur le théâtre des opérations.

Après le cessez-le-feu, une équipe de 23 ingénieurs des forces armées canadiennes a été détachée à Koweït City pour enlever les munitions explosives non explosées.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de bien vouloir faire circuler la présente lettre à titre de document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) L. Yves FORTIER, O.C., c.r.
